

# LE MONDE A BESOIN DES CÉRÉALES EUROPÉENNES

Récolte 2003 : la production mondiale de blé baisse de 11 Mt, la consommation de 6 Mt. C'est la quatrième année consécutive où la production est inférieure à la consommation. Le grand déstockage se poursuit en Chine. Les prix mondiaux, qui s'étaient effrités après un pic à l'automne 2002, repartent à la hausse. Le prix du soft red winter américain, le blé le moins cher aux Etats-Unis, dépasse en novembre les 150 \$/t et s'y stabilise jusqu'à la fin de campagne. Dans l'Union européenne, la situation est encore plus tendue en raison d'une mauvaise récolte.

Récolte 2004 : le rebond de la production mondiale de blé est impressionnant. Elle augmente de 69 Mt d'une année sur l'autre (+12,5%). La consommation reprend elle aussi, mais dans des proportions bien moindres : + 17 Mt. Malgré le fort déséquilibre excédentaire du marché, les prix mondiaux du soft red winter se maintiennent tout au long de la campagne au-dessus de 130 \$/t, avec des pointes au-dessus de 150. De tels prix avec une telle production auraient été inimaginables il y a encore cinq ans.

C'est bien la preuve que la demande en céréales est forte et que le monde a besoin de la production européenne, qui représente presque 1/5ème de la production de blé et 14% de la production de céréales fourragères du globe. Le monde a besoin des producteurs de céréales européens !

C'est pourquoi, face à la réforme de la politique agricole européenne, l'AGPB a très tôt plaidé pour le découplage

partiel des paiements directs, c'est-à-dire pour le maintien d'un lien entre ces derniers et un acte de production. La FNSEA, qui privilégiait elle aussi cette option, y a confirmé son attachement en demandant que la future loi d'orientation renforce le caractère d'entreprise de l'exploitation agricole. Pour l'AGPB, défendre le découplage partiel, ce n'est pas une affaire d'identité, même si, syndicat de producteurs français, sa mission consiste à assurer l'avenir du plus grand nombre possible de ses adhérents dans la voie de la production, quelles que soient les spéculations qu'ils choisiront demain. C'est avant tout le résultat de ses analyses sur les conséquences du découplage total.

Sous des dehors de plus grande liberté qu'il leur laisserait, le découplage total fait en réalité courir aux producteurs de graves dangers.

Dans un monde aux frontières de plus en plus ouvertes, comme les gouvernements le préparent, les risques pris à produire sont évidemment accrus. La tentation est vive d'encaisser les paiements totalement découplés - d'un niveau significatif, les premières années au moins- sans produire. Dans un schéma de ce genre, il peut rapidement s'enclencher une spirale infernale. La diminution du niveau de production à l'échelle d'une région accroît les coûts de l'amont et de l'aval, qui ne peuvent plus s'amortir sur des récoltes suffisantes. Les entrepreneurs qui ont choisi de continuer de produire sont dès lors pénalisés. La compétitivité de la filière régionale diminue, elle ne sature même plus quantitativement ses marchés traditionnels, les importations augmentent -éventuellement elles sont facilitées pour les besoins de la cause- et comme elles sont plus compétitives,



la production régresse d'un cran supplémentaire. Il suffit de regarder l'évolution de la filière ovine française durant ces quarante dernières années pour trouver une illustration parfaite de ce phénomène. A terme, cela se traduit par des pertes d'emploi et le ralentissement des installations.

Une autre conséquence d'un découplage total, c'est la mise en cause, tout à fait logiquement, des organisations de marché. Faire fonctionner des organisations de marché, avec des mécanismes de soutien et des moyens de stockage publics, exige en effet à la base une certaine stabilité des productions les unes par rapport aux autres, sous peine d'implosion. Or le secteur céréalier a besoin d'une organisation de marché aussi structurée qu'elle l'est. Ce n'est pas un secteur dans lequel le processus de production est continu et donc capable de s'adapter à court terme à l'évolution de la demande : la récolte n'a lieu qu'une fois par an et elle est par nature aléatoire.

Enfin, dans le concept de découplage total, il y a une sorte de mystification. D'une part, il est difficile d'imaginer que notre société veuille considérer comme durable un système d'aides dont les bénéficiaires se désengageraient en nombre de leur activité. D'autre part, les paiements totalement découplés ne sont pas à l'abri, beaucoup s'en faut, des attaques de pays qui, eux, ne distribuent pas d'aides à leurs agriculteurs. L'expérience des mois récents, qui a vu l'OMC donner satisfaction au Brésil à propos des paiements découplés américains, en témoigne. Et il y a tout lieu de penser que ce n'est là qu'un début. Ainsi les agriculteurs pourraient-ils se trouver à terme privés

de leurs paiements directs après avoir perdu et les moyens d'être compétitifs et leurs organisations de marché.

Au moins le découplage partiel, en assurant un ample maintien des infrastructures de production et de commercialisation, permet-il aux agriculteurs de conserver des chances pour l'avenir.

Ce choix a d'autant plus de sens que les marchés existents, qu'ils sont en expansion, que des débouchés supplémentaires sont susceptibles d'être conquis à l'exportation, même si le contexte concurrentiel demeure difficile. La population mondiale s'accroît et, globalement, son pouvoir d'achat augmente. Le nombre de chinois ayant un pouvoir d'achat similaire à celui des habitants des pays riches et développés est déjà équivalent à la population de l'ex-UE à 15. Pouvoir répondre à cette demande alimentaire croissante est hautement stratégique pour l'Union européenne. Elle ne peut que l'intégrer dans les intérêts qu'elle défend dans les négociations qu'elle mène à l'OMC.

Et puis, des débouchés d'une autre nature s'ouvrent, notamment dans le secteur de l'énergie, qui pourrait dans le futur absorber d'importants volumes de produits de la céréaliculture. Avec l'augmentation du prix des énergies fossiles, ces débouchés devraient de plus en plus s'affirmer, pourvu que les produits de la biomasse agricole et les outils qui les transformeront à des fins énergétiques affichent un niveau de compétitivité relative suffisant, pourvu également que les vertus environnementales de ces nouvelles filières soient équitablement prises en compte dans les politiques énergétiques européenne et nationale.



Sur tous les types de marché, cette exigence de compétitivité ne fera que croître : la nouvelle PAC, même conduite du mieux possible, et les règles futures de l'OMC, quand bien même elles seraient parfaitement calibrées, le voudront de toute façon ainsi. Elles imposeront de plus en plus à l'agriculture cette recherche constante de coûts de production toujours plus bas et cette mise en œuvre de tous les gains de productivité possibles qui font partie de la culture des entreprises dans les autres secteurs. Faisant encourir par ailleurs plus de risques-revenu aux exploitations, elles les contraindront à se préoccuper davantage de cette question. En même temps, l'évolution des préoccupations des consommateurs et, plus largement, des attentes de la société, soumettra les exploitations à d'autres exigences encore, tout en leur offrant également des opportunités.

Face à de telles évolutions, le défi ne sera vraisemblablement plus seulement de s'adapter, comme les agriculteurs l'ont fait avec succès ces quinze dernières années notamment. Pour les exploitations, il s'agira davantage de s'engager dans une mutation. Ils vont ainsi devoir emprunter un nouveau chemin. Pour qu'ils soient le plus nombreux possibles à y être maître de leurs destinées, il faudra que leur travail s'inscrive dans une stratégie de développement de débouchés performante, que la nouvelle PAC soit mise en œuvre avec dynamisme et sérénité et que le cadre législatif français favorise toutes les nouvelles approches dont ils ont besoin.

